



Communiqué de presse
22 mai 2015 – Paris

Transition énergétique : un bilan décevant pour les professionnels du secteur à l'issue de l'examen en séance publique du projet de loi de Transition énergétique.

Instabilité sur l'avenir de la filière : Les professionnels de l'éolien sont sur la réserve à la suite des discussions des députés et s'inquiètent d'un surcroît de contraintes d'implantation et d'incertitudes contraires au choc de simplification voulu par le Gouvernement.

Les débats en deuxième lecture sur le projet de loi de transition énergétique qui ont eu lieu hier soir à l'Assemblée nationale laissent les professionnels de l'éolien face à un bilan décevant : bien que la distance d'éloignement entre éoliennes et habitations soit maintenue à 500 mètres, deux autres sujets essentiels pour la profession que sont la période transitoire entre contrat d'achat et complément de rémunération, mais aussi l'arbitrage pour la cohabitation entre éoliennes et secteurs militaires, ont été revus par les députés.

La distance d'éloignement entre éoliennes et premières habitations est maintenue à 500 mètres minimum mais reste, pour les professionnels de la filière éolienne, porteuse d'insécurité juridique. En effet, les députés ont réaffirmé hier soir que cette distance reste fixée au cas par cas par arrêté préfectoral, pour chacun des parcs.

L'autre sujet essentiel qui met dans l'incertitude les professionnels de l'éolien concerne **la période transitoire entre le tarif d'achat et le système de complément de rémunération**. Des délais réduits à « peau de chagrin » ont été fixés pour cette période, remettant en cause la confiance des producteurs pour tout futur investissement. Les professionnels réaffirment à cette occasion la nécessité de conserver le tarif d'achat à moyen terme, ce qui est possible au regard des règles européennes.

Autre regret de la profession : **le manque d'arbitrage sur la cohabitation entre éoliennes et secteurs militaires**. À ce jour, quelque 2 500 mégawatts de projets éoliens s'en trouvent bloqués depuis 2013.

Face aux enjeux climatiques et énergétiques, la volonté politique du gouvernement d'accélérer le développement de l'éolien doit être sans faille. Le texte sur la transition énergétique sera de nouveau étudié par le Sénat en juin prochain. Les professionnels de l'éolien ne relâcheront pas leur vigilance.

« Les discussions à l'Assemblée nationale démontrent une fois de plus l'importance du sujet éolien dans le cadre de la transition énergétique. Le maintien d'une distance d'éloignement entre éoliennes et habitations à 500 mètres est une condition nécessaire pour permettre le développement de l'éolien sur le territoire, et ainsi atteindre nos objectifs de production d'énergies renouvelables. Néanmoins, les professionnels du secteur ne peuvent pas se satisfaire des nombreuses contraintes d'implantation et incertitudes introduites par ce dernier examen du texte à l'Assemblée nationale, précise Frédéric Lanoë, président de

France Energie Eolienne. *La filière va désormais rester particulièrement vigilante en prévision de la nouvelle lecture du texte prévue en juin au Sénat, notamment en ce qui concerne la question du tarif d'achat. »*

À propos de France Énergie Éolienne :

France Energie Eolienne est le porte-parole des professionnels éoliens français. Les membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%

Contacts presse :

Agence Comfluence :

Vianney Le Parquic

+33 (0)1 40 07 34 22

vianney.leparquic@comfluence.fr

Responsable Communication FEE :

Cynthia Kari

+33 (0)1 42 60 07 41

cynthia.kari@fee.asso.fr

Vincent Prévost

+33 (0)1 40 07 98 25

vincent.prevost@comfluence.fr